



Convention relative au versement d'un fonds de concours à la commune de Cenon pour le financement du centre aquatique du Loret

ENTRE:

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Anziani, dûment habilité aux fins des présentes, par délibération n°2023/ du Conseil métropolitain du 27 janvier 2023 **ci-après désigné « Bordeaux Métropole »**

ET:

La commune de Cenon, dont le siège est situé 1 avenue Carnot - CS 50027 - 33152 Cenon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Jean-François Egron ; ci-après désignée « la commune »

PREAMBULE

Par délibération du 14 avril 2017 n°2017/187, Bordeaux Métropole a approuvé un règlement d'intervention destiné à proposer le versement de fonds de concours d'équipement aux villes de Bordeaux Métropole portant des projets de construction, d'extension, d'aménagement ou de rénovation de piscines, fondé sur l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Par délibération du 29 janvier 2021, Bordeaux Métropole a approuvé la prorogation du dispositif réglementaire existant pour l'étendre au 31 décembre 2022.

L'opération de réhabilitation de la piscine municipale de Cenon est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

Le taux d'intervention de Bordeaux Métropole est fixé à hauteur de 25% des dépenses subventionnables, avec un plafond ne pouvant dépasser 2,5M€ par opération et par commune, et étant précisé que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire, sachant que le maître d'ouvrage devra supporter a minima 20% du montant total de l'ouvrage.

La présente convention (ci-après désignée « la convention ») précise les conditions de versement de l'aide métropolitaine.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet, en application de l'article L.5215-26 du CGCT, de préciser les modalités de versement d'un fonds de concours par Bordeaux Métropole en faveur de la commune.

Article 2: Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la commune dans le cadre de la réhabilitation d'une piscine municipale.

Les travaux, objet du fonds de concours visé par la convention, ainsi que le plan de financement prévisionnel sont précisés dans le dossier figurant en annexe.

Article 3: Montant du fonds de concours

Le montant total du fonds de concours visé par la convention et versé par Bordeaux Métropole est fixé à 2 500 000 € pour un montant de dépenses éligibles de 12 583 734 €HT, tel que décliné dans le plan de financement ci-après.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Début des travaux : 2021
	Réception : Eté 2023
Montant estimatif des travaux	18 632 064 € HT
Taux d'intervention	25% sur montant éligible, plafonné à
	2 500 000 €
Montant maximal du fonds de concours attribué	2 500 000 € HT

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le paiement de l'aide de Bordeaux Métropole interviendra en deux versements sur appel de fonds de la commune :

☐ un premier versement de 50% du montant du fonds de concours, soit 1 250 000 €, sera effectué sur présentation de l'ordre de service du démarrage des travaux ;

□ le versement du solde du fonds de concours, soit 1 250 000 €, sera effectué sur présentation du certificat d'achèvement des travaux, du décompte général définitif des dépenses et recettes, ainsi que des justificatifs et factures attestant des dépenses.

Dans l'hypothèse où le coût final du projet défini à l'article 2 serait supérieur au coût prévisionnel, une nouvelle demande devra être adressée à Bordeaux Métropole avec tous les justificatifs nécessaires en vue de la préparation d'un avenant à la convention dans la limite des règles fixées au règlement d'intervention approuvé par la délibération n° 2017/187 sus évoquée.

Dans l'hypothèse où le coût final du projet serait inférieur au coût prévisionnel, la participation financière de Bordeaux Métropole sera alors revue à la baisse en fonction du coût réel des travaux éligibles HT et sur la base des règles de calcul énoncées.

La domiciliation des parties pour la gestion des flux financiers est précisée ci-après :

	Adresse de facturation	Service administratif responsable du suivi des factures
Bordeaux	Bordeaux Métropole	Direction générale de développement
Métropole	Esplanade Charles de	économique
-	Gaulle	Direction appui et administrative et
	33045 Bordeaux Cedex	financière
La commune	1 avenue Carnot-CS 50027,	
	33152 Cenon	

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de sa signature.

La convention cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du fonds de concours par Bordeaux Métropole à la commune.

Article 6 : Clause de publicité

La commune s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de Bordeaux Métropole au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7: Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8: Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 lettre de demande de fonds de concours
- Annexe 2 descriptif détaillé du projet
- Annexe 3 tableau de surface détaillé par fonction
- Annexe 4 planning prévisionnel de réalisation
- Annexe 5 plan de financement prévisionnel du projet
- Annexe 6 projet d'exploitation.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la ville de Cenon

Pour Bordeaux Métropole

Jean-François Egron Maire de Cenon Alain Anziani Président de Bordeaux Métropole

Annexe 1 – lettre de demande de fonds de concours



CENON, le 9 février 2021

Monsieur le Président Bordeaux Métropole Esplanade Charles de Gaulle 33000 BORDEAUX

OBJET : Fonds de concours au titre du Plan Piscine

Monsieur le Président,

Par la présente, je tiens à vous adresser une demande de fonds de concours au titre du Plan Piscine de la Métropole.

La ville de Cenon porte un projet de réalisation d'un complexe aquatique, sur le site du Loret. En effet, à la suite de la fermeture de la piscine de la Blancherie en 2016, devenue vétuste et énergivore, la Ville a décidé de réaliser un complexe comprenant la réhabilitation et la valorisation d'une chartreuse datant du XVIIIème siècle, dans une logique affirmée de développement durable.

Cet équipement offrira des installations modernes, fonctionnelles, accessibles et adaptées pour les établissements scolaires, les associations et autres usagers. Il s'inscrit ainsi dans la volonté de la commune de développer l'apprentissage de la natation.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le formulaire complété ainsi que le dossier de présentation.

Je vous souhaite bonne réception de ce dossier et vous remercie par avance de l'attention qui vous porterez à la Commune de Cenon.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-François EGRON Maire de CENON

Annexe 2 - descriptif détaillé du projet

Fiche synthèse

Maître d'Ouvrage	Mairie de CENON 1 Avenue Carnot CS 55 0027
	33152 CENON Cedex
Pouvoir adjudicateur	Jean-François EGRON Maire de Cenon
Classement ERP	ERP type X - 3 ^{érre} catégorie
Nature de l'opération	Reconstruction d'une piscine et ses abords intégrant la réhabilitation du bâtiment « la Chartreuse » Le futur équipement aquatique couvert est dédié aux activités aquatiques d'apprentissage de la natation mais aussi sportives, d'activités de santé et de détente, il sera composé des fonctions suivantes : • Hall d'accueil avec gradins donnant sur le hall de bassin • Un espace de restauration type snack (brut d'aménagement) • Annewes de services et associatifs • Annewes baigneurs • Hall bassins comprenant trois bassins et une pataugeoire pouvant fonctionner indépendamment : • Bassin de nage 25 x 15 m - 6 lignes de 375 m¹ (profondeur 2m à 3m) • Bassin da activités et d'apprentissage de 120 m² • Bassin balnéo-Judique de 120 m² • Pataugeoire ludique de 50 m² • Plages de circulation et de détente • Un espace bien être comprenant sauna et hammam • Locaux techniques • Aménagements extérieurs : parvis, cour de service, stationnements, voirie d'accès, solarium
Lieu d'implantation	Ville de Cenon Rue des Catalpas - Parc du Loret
Surfaces du projet	Båtiment : 4019 m² ⁸⁰⁰ Aménagements extérieurs : 7675 m2 SU environ
Coût global opération	Montant global : 12 779 050€ HT (cf plan de financement) Coût travaux : 10 000 000 € HT (valeur mars 2020) + PSE : 240 000€ ht
Procédure	Marché global de performances
Planning	Procédure marché global de performances : Mars 2020 à Février 2021 Choix du groupement d'entreprises (conception-réalisation-exploitation technique) : Mars 2021 Phases études, permis de construire et travaux : 30 mois -> Mars 2021 à mai 2023 Ouverture : juin 2023
Subvention sollicitée	• Montant : 2 500 000 € HT

Annexe 3 - tableau de surface détaillé par fonction

TABLEAU DE SURFACES DETAILLEE PAR FONCTION

Ci-dessous le tableau issu du programme de l'opération

	Surface Utile m2	Qtité	Total Surface m2	Coef SDO	Surface SDO mi
Sas accueil public	12	1	12	1,2	14
Banque d'accueil - billetterie	12	1	12	1,2	1
Espace de restauration-snack	50	1	50	1,2	6
Distribution des flux	40	1	40	1,2	4
Sanitaire PMR visiteurs	5	2	10	1,2	1
Consignes/local pousette	6	1	6	1,2	
Local entretien	4	1	4	1,2	
Gradins (visiteurs chaussés - 50 places)	25	1	25	1.1	2
sous tota	l.		159		188
Annexes bagneurs 11 Espace beauté et déchaussage	25	- 1	25	4.2	4
Espace beaute et dechaussage Vestiaires individuels/ casiers	35 245	1	35 245	1,3 1,3	31
Douches et Sanitaires individuels	68	1	68		(0.5%)
	558	1000	550	1,3	8
Douches et Sanitaires collectifs	28	1	28	1,3	3
Vestiaires collectifs (3 classes)	102	1	102	1,3	13
Local entretien	4	1	4	1,3	
Local fauteuil	4	1	4	1,3	130
Pédiluves	. 8	2	16 502	1,3	653
sous tot			302		633
Hall des bassins					
Bassin sportif 25x15m soit 6 couloirs	375	1	375	1	37
Bassin d'activités et ludique	120	1	120	1	12
Bassin balnéo	120	1	120	1	12
Pataugeoire ludique	50	1	50	1	5
S Espace spectateur (environ 90 places)	63	1	63	1	6
Plages (coef 1.2)	798	1	798	1	79
28 Local entretien	15	1	15	1	1
Local rangement pédogagique (x2)	90	1	90	1	9
28 Local plongée	20	1	20	1	2
Office bassin (MNS)/infirmerie	17	1	17	1.2	20.
sous tot	al		1 668	100	1 671
······			ć	·····	l
Espace bien-être			44.00	1770	
D1 Accueil - Espace beauté	12	1	12	1,2	14.
Vestiaires/douches/sanitaires - flux indépendant	30	2	60	1,2	7
Cabines de soin (x2)	8	2	16	1,2	19,
M Sauna mur de sel/Hammam carrelé/Douches	50	1	50	1,2	6
25 Espace de relaxation/ tisanerie	35	1	35	1,2	4
08 Local entretien et technique	PM				
					1
sous tot	-1		173		208

Fonctions	Surface Utile m2	Qtité	Total Surface m2	Coef SDO	Surface SDO m2
Annexes des associations					
Bureaux (x2)	9	2	18	1,2	22
Salle de réunion/polyvalente	60	1	60	1.2	72
Salle de préparation physique / fitness	50	1	50	1,2	60
sous total			128		154
Annexes de services					
Bureau secrétariat	9	1	9	1.2	11
Bureau direction	12	1	12	1.2	14
Vestiaires / douches / sanitaires du personnel	18	2	36	1.2	43
Local archives/ réserves	8	1	8	1.2	10
Salle de réunion/repos/repas	25	1	25	1.2	30
Cuisine	0	1	0	1.2	
sous total		la di	90	1,2	108
Locaux techniques					
Atelier/ bureau vestiaire des agents	30	1	30	- 1	30
Local poubelle	8	1	8	100	8
Local stockage matériel entretien espace ext splashpad	30	1	30	1	30
Locaux de stockage produits	3	3	9	1	9
	110 mg (73)	1	100000000000000000000000000000000000000	1	00000
Traitement de l'eau, chaufferie, atelier, Galerie technique	560 400	1	560 400	1	560 400
Galerie technique sous total	400	1:	1 037		1 037
w	***************************************	•••••			··-···········
Espaces extérieurs				ļ.,	
Parvis Plages minérales	300	1	300		
Plages minerales	500	1	500		
Jeux d'eau/ splashpad (option)	200	1	200		
Plages végétales	2 000	1	2000		
		1	50		
Patio bien-être ou solarium privatif	50	511	13.5000		
Patio bien-être ou solarium privatif Stationnements VL - bus	2 800	1	2800		
Patio bien-être ou solarium privatif Stationnements VL - bus Stationnements bus	2 800 0	1	0		
Patio bien-être ou solarium privatif Stationnements VL - bus Stationnements bus Garage vélos (abrité)	2 800 0 25	1 1	0 25		
Patio bien-être ou solarium privatif Stationnements VL - bus Stationnements bus Garage vélos (abrité) Voirie d'accès	2 800 0	1	0		
Patio bien-être ou solarium privatif Stationnements VL - bus Stationnements bus Garage vélos (abrité) Voirie d'accès	2 800 0 25	1 1	0 25		
Patio bien-être ou solarium privatif Stationnements VL - bus Stationnements bus Garage vélos (abrité) Voirie d'accès	2 800 0 25 1 500 300	1 1 1 1	0 25 1500		
Patio bien-être ou solarium privatif Stationnements VL - bus Stationnements bus Garage vélos (abrité) Voirie d'accès Cour de service	2 800 0 25 1 500 300	1 1 1 1	0 25 1500 300 7 675		w haterways
Patio bien-être ou solarium privatif Stationnements VL - bus Stationnements bus Garage vélos (abrité) Voirie d'accès Cour de service sous total	2 800 0 25 1 500 300	1 1 1 1	0 25 1500 300 7 675		4019
Patio bien-être ou solarium privatif Stationnements VL - bus Stationnements bus Garage vélos (abrité) Voirie d'accès Cour de service	2 800 0 25 1 500 300	1 1 1 1	0 25 1500 300 7 675		w haterways

Annexe 4 - planning prévisionnel de réalisation

PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

A stade du programme, le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Procédure marché global de performances : Mars 2020 à février 2021
- Choix du groupement d'entreprises (conception-réalisation-exploitation technique): février 2021
- Phases études, permis de construire et travaux : Avril 2021 à mai 2023
- Ouverture : juin 2023

			4	NNEXE B PLAN DE FI	SUBVENTIO	ANNEXE B_SUBVENTION D'INVESTISSEMENT PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION	ISSEMENT		
en euros (€)		Budget F	Budget Prévisionnel			Budget Réalisé	téalisé		Justification des écarts
	Année	Année	Année	TOTAL	Année	Année	Année	TOTAL	
EMPLOIS	2021	2022	2023						
Investissements									
Terrains			2 748 036,00 €						
Constructions			12 SOO 407 OUR						
Installations, aménagements			10 000 400 000 CI						
Matériels, autils de production									
						Ī		I	
caeances de credit - remboursement de capital									
Garren									
Provision pour aleas (12%)			4 700 544 24 5						
frais de raccondement			100 000 000 F						
TOTAL SECTION OF THE PARTY OF T			484 000,00 €						
STAL EMPLOIS			18 632 064,24 €						
RESSOURCES									
Autofinancement			12 602 342,24 €						
Emprunts à moyen ou long terme									
obtenus									
a negocier									
2000									
opposition of the second		Ī							
Aides									
Etat: DSR.			SON GOS ON #				Ī		
Etat : DSIL raccordement RCU			80 000 00 €						
Region			500,000,00€						
Département			500,000,00€						
Bordeaux Métropole R1 Piscine			2 500 000,00 €						
Bordeaux Métropole RI PDV			500,000,008 €						
Département : aide équipements PMR			159 722,00 €						
Autres (précisez) ANS			980 000,00 €						
AUDES		Ī							
TOTAL BESSOLIBCES								T	
UTAL RESOURCES			18 632 064,24 €						
Signature			V	1					
Date 04 148 19092 Tampon de la commune	ENC	H	Jean-mon	Les Control					
	1		The CITY	ENCH!					

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

Dans le cadre du projet du complexe aquatique et sportif de la ville de Cenon, des simulations des conditions d'exploitation applicables au futur équipement ont été entrepris lors des études préalables (source étude de pré-programme AM Conseil – 2019).

L'objet de ces études était d'exposer l'ensemble des paramètres à considérer dans l'exploitation à venir du complexe.

L'ensemble des résultats présentés est à considérer dans le cadre des hypothèses de fonctionnement développées. Il est susceptible de variations compte tenu des incertitudes. Le cas échéant, des études complémentaires seront envisagées sur la base des axes prioritaires redéfinis par la collectivité.

Les conditions d'exploitation

Les objectifs sont multiples :

- Développer un planning de fonctionnement équilibré et plus équitable permettant à chacune des grandes catégories d'utilisateurs d'accéder le plus largement à l'équipement.
- Rechercher un taux de remplissage élevé sur l'ensemble des espaces de pratique.
- Favoriser l'accueil simultané des différentes catégories d'usagers avec un fort taux de partage des créneaux. Cet objectif se traduira par la sectorisation de certains espaces (dédiés aux scolaires primaires par exemple).

Périodes et amplitudes d'exploitation

D'une manière générale et quelques soient l'hypothèse, pour répondre aux enjeux de fréquentation, il conviendra de mettre en œuvre une large amplitude d'exploitation (l'équipement sera accessible au public 7j / 7).

Amplitude annuelle d'exploitation	Espace Aquatique et bien-être : 350 jours	
Période d'exploitation	Espace Aquatique et bien-être : Période scolaire : 32 à 34 semaines Période de vacances : 7 à 8 semaines Période estivale : 9 à 10 semaines	
Volume horaire annuel d'exploitation	Espace Aquatique et bien-être : 50 semaines soit environ 3 800 heures, 7jrs/7	

Période scolaire

82h00 par semaine en période scolaire, soit sur 36 semaines :

- Lundi 12h00 à 22h30
- Mardi 9h00 à 22h30
- Mercredi 8h00 à 22h00
- Jeudi 9h00 à 22h30
- Vendredi 9h00 à 22h00
- Samedi 9h00 à 18h00
- Dimanche 10h00 à 18h00

Période vacances

En période de vacances : 10h à 20h du mardi au vendredi et 10h à 18h le week-end, soit 56h par semaine sur 14 semaines.

Scénario retenu :

Public : 44h par semaine (temps scolaire), dont 42h sur l'ensemble des bassins / 56h par semaine en période de vacances

Scolaires: 16h00 par semaine sur 36 semaines

Cours municipaux: 35h par semaine sur 36 semaines

Associations: 35h00 par semaine (dont 12h sur l'ensemble des bassins) sur 36 semaines

Planning

	SCHEMARIO 2	8h 25 9h	20 90h 20	110 20 120	10 18 1 20	14 h 2 c 15 h 2 h	16 N 10 17 h	2 18h 10 19h	30 200 30 21	h 24 22 h
The state of	Bassin sportif	ROPERFORM			The state of the state of	Scalaires	Dub		Oale	Class
Linti	Bassin d'apprentissage				Plotic		Cours	Pittic	and the same of	1000
10000	Raysi e balinko / cours				30,000	COARS	Court.		Cause	
	Bassin sportif		Sociaires	Control position		Scalaires	CLE		Orb	Oblo
Mordi	lassis d'apprentissage		Joseph Marie	Chin	Public		(Date)	Public		100000
Sept. 5	Bassin ballnes / cours		Chara	10000		Coars	Cours	5000	Cavery	
3 month	Bassin sportif	100	Sociaines	CLAS	Public	UNSS/Club	Market and the	7		
Me noredi:	Rattin d'apprentistage		Journal of the Control of the Contro	Chab		Storie de patrono.	i.	Publi	c	
	Bassin balnes / cours		Crem			Public	No. of the last of			
	East in sport of		Soutaines	Naction quicker	Public	Scalaires	Club		046	0.0
loudi	Bassin d'apprentissage		5755100	Che			Corr	Poblic	1000	No.
	itaxxi e balinés / count		Caure			Cours	Cours		Calife	
	Bassin sport#f		Scolaines	Section sportled		Scolaires	Cub		Own	Outs
Vendredi	Bassin d'apprentissage		SOME	American Public	Public		Click	Public	UM	CORD
	Bassi e balinés / cours		Chart	122		Court	Cours		Court	
	8assie sportif		Club					4.00		
Sarred	Bassin d'appromissage		Chile		Pakity					
	Bassin balindo / cours		Cours							
	Bassin sportif									
Dimenche	Bassin d'apprentissage					Public				
	Bassin bathés / cours									

Fréquentation

- Objectif: 134 000 entrées par an dont 80 000 entrées payantes (hors scolaires extérieurs)
- Aquaphobie : 6 personnes par cours (2 cours)
- Aquagym: 7 cours, 30 personnes par cours
- Aquabike: 7 cours, 15 personnes par cours
- Aquaboxing: 3 cours, 20 personnes par cours
- Aquatraining: 4 cours, 15 personnes par cours
- Leçons de natation : 8 personnes par cours (10 cours de 30 minutes)
- Ecole de natation : 4 cours, 25 personnes par cours
- Perfectionnement adultes: 12 personnes par cours (3 cours)
- Mini stages enfants vacances : 15 enfants par stage (6 stages de 4 cours dont 2 en été)
- Fréquentation public : 60 % résidents, 40 % extérieurs, 1/3 enfants, 2/3 adultes (dont 40 % réduits)

- Scolaires extérieurs payants : Capacité de 24 000 entrées supplémentaires, soit 80 classes

Hypothèse de fréquentation annuelle

Scolaires : 24 000 Associations : 30 000 Cours municipaux : 21 000 Public : 44 000

Espace bien-être : 15 000 <u>Total : 134 000</u>

Le personnel

Le calcul du nombre d'équivalents temps plein nécessaire pour l'ouverture du complexe aquatique est basé sur les amplitudes d'ouverture présentés et en relation avec le futur plan d'organisation des secours et de surveillance

19.5 Équivalent Temps Plein

MNS: 7.5 ETP + 1.5 ETP remplacements (congés, maladies, formations, rotations WE)

Chef de bassin : 1 ETP Direction : 1 ETP

Accueil: 2.5 ETP + 1 ETP remplacements (congés, maladies, formations, rotations WE)

Secrétariat : 1 ETP

Agents techniques: 3 ETP + 1 ETP remplacements (congés, maladies, formations, rotations WE)

Détail MNS : 1 à 4 agents en simultané en surveillance et en pédagogie. Rotation week-end : 1/2

Détail accueil - secrétariat : 1 agent présent en caisse sur les heures d'ouverture, une borne d'achat dans le hall. Missions complémentaires de secrétariat.

Détail agents techniques: Agents en entretien hygiène bâtiment: 2 le matin avant ouverture au public, 3 le lundi matin, 1 le reste du temps et le week-end. Amplitude de travail augmentée de 2 h le matin avant ouverture de l'établissement et de 30 minutes le soir après le public (pas de personnel sur les créneaux associatifs du soir).

Détail des recettes théoriques

	100	Scénario retenu							
	Hypothèse recette	es prix maye	n Métropole	Hypothèse recettes prix Cenon					
	Nombre d'entrées	Prix	Recettes	Nambre d'entrées	Prix	Recettes			
Entrées Grand Public	44 000		438 754,80 €	44 000		347 336,00 €			
Entrée adulte unitaire Ville	6 600	2.64 €	17 424,00 €	6 600	2,00€	13 200,00 €			
Entrée adulte unitaire extérieurs	3 080	3,94 €	12 135,20 €	3 080	5,00 €	15 400,00 €			
Entrée unitaire réduit Ville	3 520	1.73€	6 089,60 €	3 520	1,00€	3 520,00 €			
Entrée unitaire réduit extérieurs	1 760	2,80 €	4 928,00 €	1760	2,10 €	3 696,00 €			
Entrée enfant unitaire Ville	7 480	1,71€	12 790,80 €	7 480	1,00 €	7 480,00 4			
Entrée enfant unitaire extérieurs	2 640	2.81€	7 418,40 €	2 640	2,10 €	5 544,00 (
10 entrées adulte Ville	3 960	21,22 €	84 031,20 €	3 960	16,00 €	63 360,00 4			
10 entrées adulte extérieurs	2 640	32,56 €	85 958,40 €	2 640	40,00 €	105 600,00 4			
10 entrées réduit Ville	2 640	14,42 €	38,068,80 €	2 640	8,00 €	21 120,004			
10 entrées réduit extérieurs	2 200	23,96 €	52 712,00 C	2 200	15,80 €	36 960,00 0			
10 entrées enfant Ville	6 160	14,08 €	86 732,80 €	6 160	8,00 €	49 280,00 t			
10 entrées enfant extérieurs	1 320	23.08€	30 465,60 €	1320	16,80 €	22 176,00 €			
Entrées Bien-être	15 000	Espoo o	480 000,00 €	15 000	aujor c	348 000,00 €			
Entrées unitaires tarif plein Ville	6 000	7.50€	45 000,00 €	5 000	5.00 E	30 000,00 €			
Entrées unitaires tarif plein extérieurs	3 000	10.00 €	30 000,00 €	3 000	8.00 €	24 000,00 4			
10 entrées tarif plein Ville	3 750	60,00€	225 000,00 €	3 750	40,00 €	150 000,00 t			
10 entrées tarif plein extérieurs	2 250	80,00€	180 000,00 €	2 250	64,00 €	144 000,00 t			
Entrées cours (18 cours 51 / 40 cours 52 par période)	21 000	50,000	200 000,00 0	21 000	01,000	244 000,00 4			
Personnes inscrites aux cours	1 789	- /	157 525,44 €	1 789	-	158 783.00 €			
Trimestre aquatraining Ville	144	97.35 €	14 018,40 €	144	90,00€	12 960,00 €			
Trimestre aquatraining extérieurs	36	129.20 €	4 651,20 €	36	130,00 €	4 680,00 4			
Trimestre aquagym Ville	504	71,27 €	35 920,08 €	504	81,00 €	40 824,00 4			
Trimestre aquagym extérieurs	126	100.01 €	12 601.26 C	126	120,00 €	15 120,00 (
Trimestre aquaphobie Ville	29	71.27€	2 066,83 €	29	81,00€	2 349,00 €			
Trimestre aquaphobie extérieurs	7	100.01 €	700.07 €	7	120,00 €	840,00 €			
Trimestre aquabike Ville	252	97.35€	24 532,20 €	252	90.00€	22 580,00 €			
Trimestre aquabike extérieurs	63	129.20€	8 139.60 E	63	130,00 €	8 190,00 4			
Trimestre aquaboxing Ville	144	71.27 6	10 262,88 €	144	81,00 €	11 564,00 4			
Trimestre aquaboxing extérieurs	36	100,01 €	3 600,36 €	36	120,00 €	4 320,00 4			
Année Ecole de natation Ville	80	152.79€	12 223,20 €	80	150,00 €	12 000,00 €			
Année Ecole de natation extérieurs	20	219.66€	4 393 20 €	20	174,00 €	3 480,00 €			
Trimestre lecons natation Ville	192	49.69€	9540.48€	192	40.00€	7 680,00 €			
Trimestre legons natation extérieurs	48	72.63€	3 486.24 €	48	70,00€	3 360,00 €			
Trimestre perfectionnement adultes Ville	86	71.27 €	6 129,22 €	86	50.00€	4 300,00 4			
Trimestre perfectionnement adultes extérieurs	22	100.014	2 200 22 6	22	58,00 €	1 276,004			
Stages enfants été VIIIle	72	30.00 C	2 160,00 €	72	30,00 €	2 160,004			
Stages enfants été extérieurs	18	50,00€	900.00 €	18	50,00 €	900,004			
Ventes de cartes d'acrès	11 250	2.97€	33 412,50 €	11 250	2,50 €	28 125.00 €			
Alimentation	11 250	4,3/6	6 500,00 €	11 250	2,50 €	6 500,00 €			
Alimentation Lover restaurant	12 mois	500.00€	6 000,00 €	12 mois	500,00 €	6 000,00 4			
% sur les ventes distributeurs automatiques	12 mois	500,00€	0,006	12 mors	500,00€	0.000,004			
% sur les ventes distributeurs automatiques Distributeur produits piscine	Forfait		1000.00 €	Forfalt		1 000.004			
Lover espace soins	12 mois	350.00 €	4 200,00 €	12 mois	350,00 €	4 200,004			
	32 mois	350,004		22 mors	330,00€	- renger			
Total			1 121 392,74 €			893 944,00 6			